

RAMBERVILLERS , le 5 décembre 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE RAMBERVILLERS
1 SQUARE VELIN
88700 RAMBERVILLERS
TÉLÉPHONE : 03 29 65 04 03
MÉL. : t088034@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 13h à 16h
Réception : (Avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Chantal DENAIN
Téléphone : 03 29 38 45 01
Télécopie : 03 29 65 36 96
Réf :

Je soussignée, Chantal DENAIN, Chef de Poste de la Trésorerie de RAMBERVILLERS, donne les procurations suivantes :

Madame BELIN Francine :

Procuration générale pour signer tous les documents et actes du poste en cas d'absence du chef de poste.
Procuration pour signer tous les actes relatifs au domaine des collectivités locales et gestion de la comptabilité

Madame DABEL Fabienne :

Procuration générale pour signer tous les documents et actes du poste en cas d'absence du chef de poste et de Madame BELIN Francine. Procuration pour signer tous les actes relatifs au domaine des collectivités locales et gestion de la comptabilité

Monsieur FISCHER David :

Procuration générale pour signer tous les documents et actes du poste en cas d'absence du chef de poste et de Madame BELIN Francine. Procuration pour signer les déclarations de créances et tous les actes relatifs au domaine recouvrement de l'impôt à l'exception des chèques sur le trésor.

Madame HAOURY Viviane :

Procuration générale pour signer tous les documents et actes du poste en cas d'absence du chef de poste et de Madame BELIN Francine. Procuration pour signer tous les actes relatifs au domaine des collectivités locales et gestion de la comptabilité

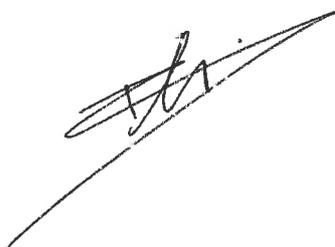
Signatures :

BELIN Francine

DABEL Fabienne

FISCHER David

HAOURY Viviane



La Comptable
Chantal DENAIN

Inspecteur des Finances Publiques





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES VOSGES

25, RUE ANTOINE HURALT
88026 EPINAL CEDEX

Cabinet

Téléphone : 03 29 69 25 00

Télécopie : 03 29 69 25 26

Mél. : ddfip88@dgfip.finances.gouv.fr

DELEGATION DE SIGNATURE

du 1er janvier 2013

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 (art. 14) portant règlement général sur la Comptabilité Publique, modifié par les décrets n° 74-246 du 11 mars 1964 et n° 76-1027 du 10 novembre 1976 ;
- Vu l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics, modifiée le 2 août 1984, publiée au Journal Officiel ;
- Vu le décret 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 créant la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu le décret du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Maryse DEVAUX en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques du 14 décembre 2009 fixant la date d'installation au 21 décembre ;
- Vu la délégation générale de signature en date du 1^{er} septembre 2012 ;

DECIDE

Délégation de signature est donnée dans le cadre du pôle Pilotage et Ressources, aux personnes et sous les conditions suivantes :

Article 1 – Division des Ressources humaines et de la Formation :

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les documents dans le cadre des activités de la division des Ressources Humaines et de la Formation :

- Mme Maryline BOUQUET, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division.

Article 2 – Ressources humaines - Filière fiscale :

Reçoit délégation à l'effet de signer les correspondances courantes émanant du service ressources Humaines filière gestion fiscale, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, les documents de liaison avec le Département Informatique relatifs au traitement des agents du département, les convocations aux réunions, concours et examens, les fiches de congés de maladie des agents de catégories B et C du département ainsi que les autorisations d'absence pour formation des agents de toutes catégories :

- Mme Danièle GARCIA, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service.

Reçoivent délégation à l'effet de signer les documents de liaison avec le Département Informatique relatifs au traitement des agents de la filière fiscale du département, les convocations aux réunions :

- Mme Françoise FRECHIN, Contrôleur Principal des Finances Publiques ;
- Mme Annie FREMIOT, Contrôleur des Finances Publiques ;
- Mme Angélique BERTEAUX, Agent administratif Principal des Finances Publiques.

Article 3 – Ressources humaines - Filière gestion publique :

Reçoit délégation à l'effet de signer les correspondances courantes émanant du service ressources Humaines filière gestion publique, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, les documents de liaison avec le Département Informatique relatifs au traitement des agents du département, les convocations aux réunions, concours et examens, les fiches de congés de maladie des agents de catégories B et C du département ainsi que les autorisations d'absence pour formation des agents de toutes catégories :

- Mme Marie Paule ENEL, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service.

Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les documents de liaison avec le Département Informatique relatifs au traitement des agents filière gestion publique du département, les convocations aux réunions :

- Mme Brigitte SINGRELIN, Contrôleur des Finances Publiques ;
- M. Pierre-André ZEGHAD, Agent administratif principal des Finances Publiques.

Article 4 – Formation professionnelle et concours :

Reçoivent délégation à l'effet de signer les correspondances courantes dans le cadre de leurs missions, ainsi que les envois de documents et accusés de réception :

- Mme Françoise BLACHE, Inspecteur des Finances Publiques, Chargée de Mission Formation Professionnelle ;
- M. Philippe FERAILLE, Inspecteur des Finances Publiques, Chargé de mission Formation professionnelle.

Reçoit délégation à l'effet de signer les convocations aux sessions de formation professionnelle :

- Mme Blandine PIERRE, Contrôleur des Finances Publiques .

Article 5 – Division des Moyens, de l'Immobilier et de la Logistique

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les documents dans le cadre des activités de la division des Moyens, de l'Immobilier et de la Logistique :

- Mme Isabelle ALGEYER, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division.

Article 6 – Budget, Immobilier, Logistique, Services communs :

Reçoit délégation à l'effet de signer les correspondances courantes émanant du service Budget Immobilier Logistique, les envois de documents et accusés de réception, ainsi que les documents relatifs :

- aux engagements des dépenses financées et approuvées par le Comité d'Hygiène et Sécurité et le Comité Départemental à l'Action Sociale ;
- aux engagements de dépenses de la direction conformes au budget prévisionnel, et attestations de service fait de ces dépenses ;
- M. Patrick MAISON, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service.

Reçoivent délégation à l'effet de signer les correspondances courantes émanant du service Budget Immobilier Logistique, les envois de documents et accusés de réception, ainsi que les documents relatifs :

- aux engagements des dépenses financées et approuvées par le Comité d'Hygiène et Sécurité et le Comité Départemental à l'Action Sociale ;
- aux engagements de dépenses de la direction conformes au budget prévisionnel, dans la limite de 5 000 €, et attestations de service fait de ces dépenses ;
- M. Cyrille SECRET, Agent administratif principal des Finances Publiques ;
- Mme Sophie BARBE, Agent administratif des Finances Publiques ;
- Mme Emilie BEAUCHAMP, Agent administratif des Finances Publiques.

Reçoivent délégation à l'effet de :

- signer les accusés réception postaux ;
- transporter les fonds pour la direction départementale et signer les documents qui s'y rapportent auprès de la Banque de France
- transporter les chèques des études notariales, des huissiers de justice et des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires provenant des Trésoreries en résidence à Epinal à la direction départementale,
- déposer les chèques et documents précités auprès de la Banque de France après traitement auprès du Service Dépôts et Services Financiers.
- M. Cyrille SECRET, Agent administratif principal des Finances Publiques ;
- M. José RONDEAU, Adjoint Technique des Finances Publiques.
- M. Pascal BOLMONT, Agent administratif principal des Finances Publiques
- M. Jocelyn JACOB, Agent Technique des Finances Publiques ;
- M. Franck COULON , Agent Technique des Finances Publiques ;
- M. Ernest MULLER, Agent Technique des Finances Publiques.

Article 7 – Division Stratégie - Contrôle de gestion - Qualité de service :

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les documents dans le cadre des activités de la division Stratégie - Contrôle de Gestion - Qualité de Service :

- Mme Marianne GAERTNER, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division

Article 8 – Stratégie - Contrôle de gestion - Qualité de service :

Reçoivent délégation à l'effet de signer les correspondances courantes émanant du service Stratégie - Contrôle de gestion - Qualité de service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception :

- Mme Jeannine BILOWUS, Inspecteur des Finances Publiques ;
- M. Philippe FOURCADE, Inspecteur des Finances Publiques.

Article 9 – Délégué Départemental Sécurité (DDS) :

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les correspondances courantes dans le cadre de la mission DDS, ainsi que les envois de documents et accusés de réception :

- M. Dominique DOSDA, Contrôleur Principal des Finances Publiques.

Article 10 :

Lorsque les délégations sont faites sous conditions ou avec réserves, ces clauses ne concernent que le délégataire. Elles ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent être revendiquées par eux.

Chacun des délégataires peut agir seul.

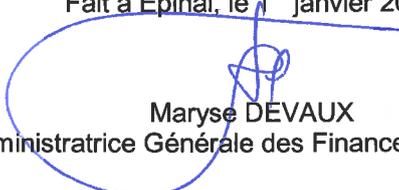
Article 11 :

La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2013. Elle abroge les décisions antérieures.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

Un spécimen de la signature de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes et à laquelle il convient d'ajouter foi comme à la mienne, est annexé à la présente décision.

Fait à Epinal, le 1^{er} janvier 2013


Maryse DEVAUX
Administratrice Générale des Finances Publiques



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
25, RUE ANTOINE HURAULT
88026 EPINAL CEDEX

réception du public : du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 00

CABINET

Téléphone : 03 29 69 25 00

Télécopie : 03 29 69 25 26

Mél. : ddfip88@dgfip.finances.gouv.fr

AVENANT N° 1
A LA DELEGATION DE SIGNATURE
du 1er septembre 2012

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 (art. 14) portant règlement général sur la Comptabilité Publique, modifié par les décrets n° 74-246 du 11 mars 1964 et n° 76-1027 du 10 novembre 1976 ;
- Vu l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptes publics, modifiée le 02 août 1984, publiée au Journal Officiel ;
- Vu le décret 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 créant la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu le décret du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Maryse DEVAUX en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques du 14 décembre 2009 fixant la date d'installation au 21 décembre ;
- Vu la délégation spéciale de signature en date du 1^{er} septembre 2012 ;

DECIDE

La délégation spéciale de signature consentie à mes collaborateurs en date du 1^{er} septembre 2012 est modifiée comme suit en son article 3 concernant les missions rattachées :

Article 3 – Mission communication :

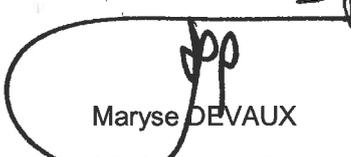
Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les correspondances courantes dans le cadre de la Mission Communication, ainsi que les envois de documents et accusés de réception :

- **Mme Marianne GAERTNER, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, chargée de la mission communication.**

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Epinal, le 1^{er} janvier 2013


Maryse DEVAUX

Administratrice Générale des Finances Publiques